



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

activités

Question au Gouvernement n° 2277

Texte de la question

DÉFENSE DE LA LAÏCITÉ

M. le président. La parole est à M. Philippe Goujon, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Philippe Goujon. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'éducation nationale. À l'heure où le communautarisme menace notre modèle d'intégration républicaine, il est nécessaire de défendre la laïcité avec la plus grande vigueur. L'unité nationale a toujours prévalu quand il s'est agi de garantir les valeurs de la République, de la loi de 2004 prohibant le port de signes religieux ostentatoires à l'école à la loi de 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public. Aucun républicain en effet ne saurait transiger avec l'impérieuse nécessité d'assurer à nos enfants la neutralité d'un enseignement garant de leur esprit critique.

Chacun est donc en droit d'attendre des fonctionnaires, mais aussi des collaborateurs occasionnels du service public que sont juridiquement les accompagnateurs de sorties scolaires, le respect de ces principes. Votre prédécesseur avait confirmé la circulaire Chatel permettant d'interdire de sorties scolaires les parents manifestant leurs convictions religieuses, politiques ou philosophiques. Alors que l'Observatoire de la laïcité a établi le lien entre la contestation du principe de laïcité, le racisme, le sexisme et le repli communautaire, vous décidez tout à coup d'autoriser la présence de mères voilées lors de sorties scolaires, alors qu'il faudrait au contraire légiférer pour renforcer l'interdiction du port de signes ostentatoires, comme nous le proposons avec Éric Ciotti. Madame la ministre, allez-vous, en contradiction avec les engagements du Président de la République lui-même, renoncer à la circulaire Chatel en vous défaussant sur les enseignants, qui auront alors la charge d'appliquer une laïcité à géométrie variable, source d'inextricables conflits et installant la discorde entre les Français ? La République à la carte, madame la ministre, ce n'est plus la République ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député Goujon, la laïcité, garante principale du vivre ensemble, nous y tenons comme à la prunelle de nos yeux, et nous n'avons pas de leçon à recevoir en la matière ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC. – Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*) C'est bien ce gouvernement qui, à l'école tout particulièrement, laquelle doit en effet être préservée, a introduit une charte de la laïcité ! C'est bien ce gouvernement qui est en train de préparer un enseignement de la morale laïque pour tous les enfants de France ! C'est bien ce gouvernement qui a installé dans chaque académie un « référent laïcité » et une formation destinée aux enseignants pour les renforcer en la matière ! Nous faisons donc de la laïcité en pratique.

Monsieur le député, contre le prosélytisme quel qu'il soit – religieux, politique ou philosophique –, nous agissons avec fermeté. Je confirme ici que la circulaire Chatel que vous avez évoquée continuera à être utilisée par les personnels de l'éducation nationale lorsqu'il s'agira de s'opposer à des comportements de ce type. Hors de ces comportements prosélytes, faut-il interdire par principe à une maman portant le foulard d'accompagner ses enfants en sortie scolaire ?

Plusieurs députés du groupe UMP . Oui !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre. Dans un contexte où nous voulons resserrer le lien entre l'école et les familles, il nous faut travailler avec les familles telles qu'elles sont et non pas telles qu'on voudrait qu'elles soient. Dans la mesure où nous ne voulons pas simplement apprendre la laïcité aux enfants, mais la leur faire aimer, il nous semble essentiel, plutôt que de sembler stigmatiser leurs parents, d'accepter que ces parents volontaires puissent coopérer avec l'école. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SRC.*) Qui sont mieux placés pour juger de cela que les enseignants et les équipes sur le terrain ? C'est ce qu'il est demandé à ces derniers, c'est ce qu'ils font de fait déjà : il ne s'agit pas de les laisser se débrouiller mais au contraire qu'ils puissent juger au cas par cas. Intégrer les familles populaires aux missions de l'école, tel est mon objectif : je suis sûre que vous le partagerez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC et sur quelques bancs du groupe GDR.*)

M. Jérôme Chartier. Certainement pas !

Données clés

Auteur : [M. Philippe Goujon](#)

Circonscription : Paris (12^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2277

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 novembre 2014](#)